

Arrondissement de
Strasbourg Campagne



COMMUNE DE KOLBSHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

(Extrait)

Séance du 14 avril 2023

Sous la Présidence de

Madame KESSOURI Annie, Maire

Date de la convocation :
07/04/2023

Nombre de Conseillers élus :

15

Nombre de Conseillers en fonction :

15

Nombre de Conseillers présents :

15

Nombre de procurations :

2

Étaient présents la Maire : Mme KESSOURI Annie

Les Adjoints : MM : FISCHER Claude, RETTIG Patrick & BACHER Régis

Les Conseillers Municipaux et Conseillères Municipales :

Mmes : FREYSS Marlène, KURTZ Sarah, HEYD Valérie, HALTER Michèle et NOEPEL Mélanie

MM : BAUR David, OBERHAUSER Lionel, SCHLUPP Julien

Absents : MATTER Fanny, excusée (procuration à OBERHAUSER Lionel)
GRUNELIUS Jean-Marie, excusé (procuration à RETTIG Patrick)
DIEMER Thibaut

OBJET: Financement de l'opération de renouvellement d'éclairage public

Dans le cadre des travaux de relamping du lotissement VOGESBLICK, du cimetière et d'une partie de la rue de Breuschwickersheim, la commune de Kolbsheim a sollicité la Préfecture afin de prétendre à une subvention au titre du Fonds Vert.

Le plan de financement estimatif de l'opération est le suivant :

I. DÉPENSES

Objet de la dépense	Taux	Montant HT
Travaux		21 625,00 €
TOTAL		21 625,00 €

II. RECETTES

Sources de financement	Pourcentage	Montant
FONDS VERT	30 %	5 988€
Fonds propres de la Commune		15 637 €
TOTAL		21 625€

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1. De solliciter une subvention auprès de l'ÉTAT au titre du Fonds Vert, d'un montant de 5 988,-€.
2. De charger Madame la Maire de constituer le dossier de subvention.

**OBJET: Signature d'une convention précaire pour l'occupation des étangs
« Halbmond » par la société DIVERGEONS**

Suite à la dissolution de l'AAPPMA de KOLBSHEIM, la Commune a acquis l'ensemble foncier des étangs de pêche « Halbmond » en février 2022. Une commission dédiée au devenir des étangs a été créée pour trouver une nouvelle vocation à ce lieu.

Plusieurs projets ont été présentés à la commission, dont celui de la société DIVERGEONS. La commission souhaite faire un test via une convention précaire du 01^{er} mai au 30 septembre 2023.

Durant cette période, le locataire s'engage à organiser aussi bien des événements privés que des événements à destination des citoyens du village.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité :

1. D'autoriser DIVERGEONS à occuper les étangs via une convention précaire
2. D'autoriser DIVERGEONS à réaliser des travaux de réfection (type peinture, entretien...)
3. D'autoriser Madame la Maire à signer la convention présentée au Conseil.

OBJET: Débat sur le projet de l'ancienne école

Abstention de M. BACHER Régis

La récente parution d'un article dans les DNA évoquant le projet de Maxime VERY au sein de la commune de SOULTZ-les-Bains, a suscité de nombreuses réactions tant auprès des conseillers qu'auprès des citoyens.

Un sondage a ainsi été réalisé auprès du Conseil Municipal et des membres de la commission « ancienne école ».

Après l'analyse du sondage et un temps d'échange, les principales observations - sont les suivantes :

- Confusion entre Maxime, Président de YAPAECOLE et Maxime gérant d'1 max 2 truc
- Les objectifs pour lesquels le porteur de projet a été retenu, ne sont respectés qu'à moitié, et pas à la fréquence souhaitée par la municipalité.
- Rupture de confiance avec les habitants, notamment les aînés
- Les initiatives sont moindres et il n'y a aucune anticipation sur les événements
- La gestion de « location de salle » n'est pas assurée convenablement

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité :

- **De réaliser un sondage « grand format » auprès de l'ensemble de la population pour connaître l'avis et les attentes des administrés ;**
- **De laisser une dernière chance à Maxime jusqu'à la prochaine réunion de la commission au mois de juin ;**
- **De lui imposer un calendrier partagé sur l'utilisation et la fréquentation de la salle ;**
- **De lui imposer le rangement de l'auvent avant le 6 mai**
- **D'obtenir des justificatifs sur les travaux réalisés à l'étage, conformément au bail d'habitation en vue de la prochaine échéance.**

OBJET: Monument « Résister »

Dans le cadre de la lutte contre le GCO, un monument nommé « RESISTER » avait vu le jour en 2019. Ce monument a été implanté sur un chemin appartenant à l'association foncière, en jonction avec la parcelle cadastrée en section 28 n°132, également propriété de l'AF.

Il en est de même pour un tilleul ; souvenir de la lutte plantée au niveau du SPOT, sur une parcelle cadastrée en section 28 n°13.

Ces deux lieux emblématiques se doivent d'être protégés par le remembrement en cours.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité :

- **De procéder à un échange de parcelle entre l'Association Foncière et la Commune afin de devenir propriétaire du foncier de ces deux lieux de lutte ;**
- **De charger Madame la Maire d'en informer l'Association Foncière et le géomètre en charge du remembrement ;**
- **De désigner une association en charge de l'entretien des sites.**

**Pour extrait certifié conforme,
KOLBSHEIM, le 14 avril 2023**

La Maire,



Annie KESSOURI

